



Litige vente voiture

Par Lnageo

Bonjour

J'ai vendu mon véhicule âgé de plus de 15 ans. Comme tout véhicule de cet âge, certains points d'usure existaient et ont été évoqués lors de la vente. L'acheteur a essayé la voiture et constaté un "claquement" au niveau des amortisseurs (qui ont d'ailleurs été changés en mars dernier). Ce point a été discuté en amont de la vente et l'ajout d'une pièce devait être fait par l'acheteur. 2 jours après avoir récupéré la voiture, l'acheteur revient vers moi m'évoquant un vice caché non seulement au niveau des amortisseurs mais également au niveau d'une fuite de la pompe à eau. Celle-ci a également été changée dernièrement. L'acheteur a d'ailleurs récupéré la facture correspondante.

Ce véhicule a été cédé à bas prix, en cohérence avec l'âge et le kilométrage. Malgré cela, l'acheteur voulait quand même négocier, ce à quoi je lui ai accordé un rabais de 500€ supplémentaires mais j'ai la sensation que ce retournement de situation était prémédité étant donné que j'ai été totalement transparent avec lui lors de la vente et que les "défauts" de la voiture ont clairement été mentionnés. Il me menace aujourd'hui de poursuites juridiques. Quels sont mes droits en tant que vendeur de bonne foi ayant la sensation d'être tombé dans un piège d'autant que je lui ai laissé tout le dossier d'entretien de la voiture ainsi que toutes les factures correspondantes. Merci de votre aide.

Par chaber

bonjour

Dans les ventes entre particuliers il est obligatoire pour l'acquéreur de demander une expertise judiciaire pour vices cachés.

Vous ne répondez plus et vous le laissez agir

Par Lnageo

Merci de votre réponse!

Je vais suivre votre conseil.

Cordialement